



## CONTRAT DE PERMANENCE TELEPHONIQUE PERSONNALISE

### ENTRE LES SOUSIGNES

La SARL AADD0,                   sise 40, rue Madeleine Michelis – 92200 Neuilly-Sur-Seine  
&  
La                                       sise

### PIECES A FOURNIR

- Justificatif de domicile du mandataire
- KBIS
- photocopie pièce d'identité recto-verso

Monsieur,

**Vous avez choisi une permanence téléphonique personnalisée.**

Le présent engagement est consenti et accepté pour une durée illimitée à courir le

Chacune des parties aura la faculté de faire cesser le présent engagement en prévenant l'autre partie, un mois franc au moins avant expiration de chaque période trimestrielle sauf dérogation expresse de AADD0 qui ne pourra être accordée en tout état de cause, qu'à compter de la fin de la première période trimestrielle.

En cas de résiliation du présent engagement par le client, la notification de résiliation ou la cessation de son contrat vaudra pour le client engagement formel de renoncer à toute utilisation du numéro de téléphone attribué par AADD0.

En ce qui concerne la consommation téléphonique liée au transfert d'appel, celle-ci ne doit pas être supérieure au dépôt de garantie.

Dans le cas où la consommation téléphonique excéderait le dépôt de garantie, AADD0 se réserve le droit de réévaluer celui-ci.

**Par ailleurs, toute transmission de communication d'un caractère tendancieux, tous messages dont le but pourrait être sanctionné par la loi, ne seront pas retransmis, l'activité des utilisateurs engageant leur seule responsabilité.**

AADD0 ne saurait être tenu pour responsable d'une défaillance quelconque d'un des services mis à disposition dont l'origine serait un cas de force majeure (défaillance justifiée des fournisseurs d'accès, maladie ou accident, promulgation de lois nouvelles, ...) qui empêcherait AADD0 d'assurer sa prestation.

### **LIGNE ATTRIBUEE :**

#### **Nous vous demanderons :**

- Un dépôt de garantie égal à la rémunération prévue pour un trimestre
- OPTION : Abonnement trimestriel au TRANSFERT D'APPEL :                   25 € HT / trimestre
- OPTION transmission au fil de l'eau des messages par email :                   20 € HT/mois

*Nous vous facturerons la transmission de vos messages (coût téléphonique + honoraire AADD0) ainsi que le transfert d'appel.(si utilisé) + (cf Tarif AADD0 2005/2006)*

Fait à Neuilly, le